



Commune des Avirons

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire**.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

11 AVR. 2018
que la convocation du Conseil a été faite le **19 mars 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikáš – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : Mme RIVIERE Suzette a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- Mme CADERBY Colette et Mme HOARAU Annie sont arrivées au moment de la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- M. RIVIERE Lucien a quitté la salle au moment de la mise en discussion et au vote de l'affaire n° 2.

& &
&

AFFAIRE N° 12 / Travaux de modernisation de divers chemins communaux
suite à la tempête Berguitta

- Approbation de l'opération
- Approbation du plan de financement

Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal est informé que suite au passage de la tempête Berguita, de nombreuses voiries requièrent des travaux de modernisation. Sont notamment concernés le chemin Paul Hermann, le chemin Bellecombe, le chemin Alambic, le chemin Piton Rouge, et le chemin Mélina.

Il est proposé au conseil d'enclencher les travaux correspondants.

Techniquement, il s'agira notamment :

Pour le chemin Bellecombe

Les travaux sont prévus sur un linéaire de 386 m de voie :

- ✓ Décapage chaussée existante y/c évacuation ;
- ✓ Purges et réfection corps de chaussée;
- ✓ Pose de bordure T2 ;
- ✓ Impression gravillonnée et enrobé

Pour le chemin Piton Rouge

Les travaux comprennent la reprise du soutènement sur une portion d'environ 40 ml de voie :

- ✓ Démolition mur existant et nettoyage talus et évacuation déblai
- ✓ Démolition chaussée existante et évacuation
- ✓ Déviation conduite 150 AEP existante
- ✓ Remblai à parement minéral gabion y/c nappes de renfort dans remblai
- ✓ Parapet en gabion
- ✓ Mise en œuvre remblai technique;
- ✓ Réalisation banquettes en pied d'ouvrage et protection talus contre érosion
- ✓ Mise en œuvre couche de chaussée
- ✓ Mise en œuvre revêtement en enrobé
- ✓ Reprise cunette béton côté montagne

Pour le chemin Paul Hermann

Les travaux comprennent sur tout le linéaire du chemin (depuis la rue des Acacias jusqu'à la RD 16) soit 1150 ml :

- ✓ Délignement des accotements,
- ✓ Nettoyage
- ✓ Purges
- ✓ Mise en œuvre structure de chaussée ;
- ✓ Réalisation d'un mur de soutènement d'1,50 m de haut au niveau d'un ébouli ;
- ✓ Mise à la cote bouche à clé ;
- ✓ Rabotage ;
- ✓ Accrochage et imprégnation gravillonnée
- ✓ Reprofilage
- ✓ Enrobé

Pour le chemin ALAMBIC

Les travaux concernent l'ensemble du chemin soit 1260 ml :

- ✓ Installation de chantier et transfert de matériel ;
- ✓ Délignement des accotements,
- ✓ Nettoyage
- ✓ Purges
- ✓ Mise en œuvre structure de chaussée
- ✓ Mise à la cote bouche à clé ;
- ✓ Rabotage ;
- ✓ Accrochage et imprégnation gravillonnée
- ✓ Reprofilage
- ✓ Enrobé

Pour le chemin Mélina :

Les travaux portent sur un linéaire de 2030 ml :

- ✓ Installation de chantier et transfert de matériel
- ✓ Nettoyage et délignement
- ✓ Impression gravillonnée
- ✓ Reprofilage et enrobé

Aux fins d'assurer le financement, il est proposé au conseil d'affecter les crédits du fonds de concours de la CIVIS à cette opération soit le plan suivant :

Total TTC		857 432,11
Total HT		790 260,01
FINANCEMENT		
Fonds de concours CIVIS	38,96 %	307 906,00
Commune	61,04 %	482 354,01
TVA à charge communale		67 172,10

Le conseil est invité à :

- approuver l'opération ;
- adopter le plan de financement tel que proposé ;
- autoriser le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve l'opération ;
- adopte le plan de financement tel que proposé ci-dessus ;
- autorise le Maire ou en son absence, la première adjointe à signer tout document nécessaire à l'obtention des fonds correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

